

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 50	PARIS. — D.	2 ^h 30 s.	9 ^h 30	7 ^h 30 m.	CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 21	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 20	9 ^h 30	3 ^h 15	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC. D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Marcobé.	6 41	1 14	6 19	— Expres.	8	5 45	8 15	Cleuac.	4 58	11 21	5 27	BORDEAUX.	7 40	10 49	4 54	Cabessut, halte	7 48	11 40	5 18	Lamadelleine.	7 56	11 44	5 21
Parnac.	6 54	1 26	6 28	BORDEAUX.	3 15	9 3	3 15	Libemp.	5 11	11 29	5 57	» » » » »	8 30	11 30	5 27	Arcambal.	8	11 54	5 28	Toirac.	8 10	12 8	5 34
Luzach.	7 3	1 34	6 28	M. Libos. — D.	3 40	3 52	8 55	Montecat.	5 31	11 52	6 23	Montauban D.	7 25	10 35	4 40	Vers.	8 11	12 15	5 38	Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43
Castelfranc.	7 18	1 47	6 44	Fumel.	3 48	3 15	9 3	Borredon.	5 45	12 6	6 42	Saint-Géry.	7 40	10 49	4 54	Saint-Géry.	8 18	12 18	5 44	Cajarc.	8 31	12 42	5 53
Puy-Fréguet.	7 31	1 59	6 58	Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16	Caussade.	5 55	12 16	6 56	Conduché.	8 34	12 55	6 3	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
Duravel.	7 43	2 8	7 8	Duravel.	9 10	3 38	9 26	Réalville.	6 5	12 29	7 8	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 54	1 16	6 18	St-Cirq, halte.	9 3	1 36	6 31
Soturac-Touzac	7 53	2 18	7 18	Puy-Fréguet.	9 19	3 48	9 36	Albais.	6 13	12 34	7 18	Caussade.	8 18	11 19	5 24	Calvignac, hal.	9 4	1 43	6 26	St-Cirq, halte.	9 3	1 36	6 31
Fumel.	8 6	2 29	7 32	Castelfranc.	9 34	4 5	9 52	Montecat.	6 22	12 43	7 28	Montposat.	8 17	11 51	5 54	Cajarc.	1 59	6 39	6 26	Conduché.	9 11	1 45	6 38
M. Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	Luzach.	9 47	4 19	10 6	Libemp.	6 29	12 9	6 15	Montbrun, hal.	9 17	12 9	6 15	Calvignac, hal.	2 23	6 51	6 51	Saint-Géry.	9 25	2 12	6 51
BORDEAUX.	8 51	3 11	8 11	Parnac.	9 57	4 30	10 17	Montauban. A.	6 39	1	7 45	Cleuac.	9 29	12 18	6 24	Toirac.	9 44	2 36	7 1	Arcambal.	9 34	2 29	7 3
PARIS. — A.	11 46	4 18	2 49	Mercuès.	10 9	4 43	10 29	BORDEAUX.	10 40	6 05	» »	Sept-Ponts.	9 42	12 30	6 36	Lamadelleine.	9 58	3 3	7 14	Cabessut, halte.	9 56	3 9	7 22
				CAHORS. — A.	10 25	5 1	10 47	TOULOUSE. A.	8 25	3 55	9 41	CAHORS. — A.	9 51	12 37	6 43	CAPDENAC. A.	10 14	3 27	7 27	CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 5 Mai.

L'ÉLECTION

DE LA HAUTE-GARONNE

Le scrutin de ballottage qui avait lieu, dimanche, dans la Haute-Garonne pour l'élection d'un député, a donné la victoire à M. Calvinhac. Les efforts combinés des opportunistes et des radicaux ont pu triompher des répugnances d'un certain nombre d'électeurs qui avaient préféré s'abstenir le 17 avril dernier plutôt que de donner leurs votes à un candidat ultra-radical. Après avoir résisté pendant un mois aux exigences de M. Calvinhac et des comités radicaux ; après avoir rappelé le « triste passé » de ce politicien et ses attaches bien connues avec les hommes de la Commune ; après avoir conseillé l'abstention en présence d'une telle candidature, les chefs de parti opportuniste ont subitement changé d'avis. M. Adrien Hébrard, président du Conseil général de la Haute-Garonne, M. Devès, président de l'association du Centenaire qui s'est fondée dans le but de soutenir les idées modérées, ont rivalisé d'ardeur pour assurer le succès d'un candidat que, la veille encore, ils repoussaient avec horreur. Les journaux opportunistes de Paris et ceux de Toulouse ont suivi l'exemple qui leur venait de personnalités aussi influentes. Ils ont recommencé la triste expérience d'octobre 1885, évoqué de nouveau le fameux principe de la « discipline républicaine » qui assurait alors à Paris le triomphe de MM. Basly et Camélinat, et à Toulouse celui de M. Duportal.

Nous avons eu déjà l'occasion de dire notre avis sur une pareille conduite. Une faute énorme avait été commise par les comités républicains qui n'ont pas su opposer un

concurrent à M. Calvinhac. Ce n'était pas une raison pour en commettre une plus grave encore en conseillant de voter pour un candidat qui ira soutenir à la Chambre une politique mauvaise et funeste à la République.

La thèse favorite des partis hostiles c'est de proclamer que la République modérée est une chimère, que le gouvernement républicain est fatalement voué au désordre et à l'anarchie. Si l'on ne veut pas voir se renouveler les surprises du 4 octobre 1885, il ne faut pas laisser croire au pays que les partis réactionnaires sont les seuls représentants des idées conservatrices et modérées.

* *

INFORMATIONS

Conseil des ministres. — Les ministres se sont réunis, mardi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

Tous les membres du cabinet assistaient à la réunion.

La délibération a porté sur les réductions nouvelles à opérer sur le budget de 1888. L'ensemble de ces réductions ne dépasse pas 12 millions ; ce chiffre se décompose de la manière suivante : guerre, de 8 à 9 millions ; finances, de 1,500,000 fr. à 2 millions ; intérieur, 200,000 fr. prélevés sur 4 ou 5 chapitres, notamment sur l'assistance publique 50,000 fr.

Le ministre de la marine s'est opposé à toute espèce de réduction sur son budget.

M. Goblet, ministre de l'intérieur, a annoncé qu'il avait conféré, samedi dernier, avec M. Schnœbelé et qu'il avait l'intention de lui donner, à l'expiration de son congé, un emploi de son grade. M. Schnœbelé ne retournera pas à Pagny-sur-Moselle. Il attendra dans ses nouvelles fonctions d'avoir atteint la limite d'âge qui doit amener la liquidation de sa pension de retraite. M. Schnœbelé aura droit à sa pension de retraite au mois d'octobre prochain.

MM. Berthelot, Millaud et Granet, ont rendu compte de leur voyage en Algérie et en Tunisie.

M. Berthelot a fourni des renseignements sur la situation scolaire en Kabylie. Les enfants suivent avec zèle les écoles. Le ministre espère qu'on pourra donner satisfaction aux indigènes en ce qui concerne les tempéraments à apporter dans le mode de perception de l'impôt.

M. Millaud a exposé que la construction des voies ferrées en Algérie et en Tunisie, était de la plus grande utilité au point de vue de l'assimilation de ces colonies.

M. Granet a également fait valoir les avantages qu'il y a à développer les communications postales, tant avec la métropole que sur les côtes de l'Algérie et de la Tunisie.

MM. Millaud et Granet ont, en outre, parlé de l'excellent accueil qui leur a été fait en Tunisie. Ils ont ajouté que s'ils ne s'étaient pas rendus à Tunis, il y aurait eu une grande déception chez les indigènes.

Le ministre de la guerre a soumis à la signature du président de la République les promotions suivantes : Sont promus au grade de général de division :

MM. de Gislain, commandant la 8^e brigade d'infanterie et Mathelin, commandant la 23^e brigade d'infanterie.

Au grade de général de brigade :
MM. le colonel Faivre, chef d'état-major de la place de Paris ; Zéclé, colonel du 36^e de ligne ; Fain, colonel du 113^e de ligne.

L'ARMÉE FRANÇAISE

Un officier supérieur de l'armée russe, qui a assisté aux grandes manœuvres du 12^e corps français, M. le colonel Puyrewsky, a fourni un rapport sur les observations qu'il a faites, au cours des opérations auxquelles il a été témoin. Un journal spécial allemand, le *Militär Wochenblatt*, publie un résumé du travail de M. Puyrewski, dont voici les conclusions :

1^o Si on juge par ce qui se passe dans le 12^e corps de l'armée tout entière, on peut dire que l'armée française possède un recrutement d'hommes remarquables.

Les hommes sont bien instruits dans le détail,

Nicolo grincer des dents ; le cinquantième coup ne lui arracha ni un soupir, ni un mouvement de douleur.

— Merci, murmura-t-il ensuite en essayant de descendre dans le faux-pont. Mais il trébucha tomba plusieurs fois et ne parvint auprès de son hamac qu'en rempant péniblement sur les mains et sur les genoux.

— Oh ! les misérable ! dit-il en s'affaissant sur lui-même.

Il était brisé. Mais son regard plus ardent que jamais, aurait donné peut-être à réfléchir au Cameroun.

Heureux de s'en tirer à si bon compte, les forbans reprirent la besogne du bord un moment interrompue ; plusieurs d'entr'eux même se frottèrent les mains de joie, en songeant à la terrible mésaventure de Nicolo, dont ils avaient essuyé, plus d'une fois, le tempérament bilieux.

Le Cameroun avait assisté à cette cruelle exécution. Lorsque le dernier coup eut lacéré le corps de Nicolo, il se retourna vers le lieutenant et lui posant une main sur chaque épaule :

— Vois-tu bien, Sambo, lui dit-il en le fixant dans le blanc des yeux, si j'étais sûr de ce que je crois ; si mes yeux pouvaient lire une seconde à travers ta poitrine, je n'en sortirais mon regard que pour y plonger ma dague tout entière !

Et il regagna sa cabine à pas lents.

CHAPITRE XVII L'ŒUR D'INCENDIE

Vingt-trois jours se sont écoulés depuis que

sont habitués à supporter les fatigues, marchent d'une façon remarquable, avec ardeur et entrain. La plupart des hommes sont de vigoureux campagnards.

La cavalerie a de bons chevaux, monte bien, est bien équipée pour le combat à pied et à cheval, et se distingue par une grande souplesse dans les manœuvres.

L'artillerie dispose de canons remarquables, son corps d'officiers est distingué ; dans l'infanterie ou la cavalerie, par contre, d'après ce qu'on entend dire, il est moins bien. On ne doit pas non plus oublier les divisions politiques qui existent dans les corps d'officiers.

L'instruction donnée aux troupes en temps de paix est menée avec le plus grand zèle ; mais une foule de systèmes faux et exclusifs font le fondement de tout le système d'instruction.

Quelques branches d'instruction sont admirablement enseignées : ainsi, par exemple, tout ce qui concerne les marches ; la tactique au combat et la stratégie se meuvent, par contre, dans un moule trop étroit, théorique et artificiel. Les exemples que nous avons cités plus haut en sont une preuve.

Ces fautes n'ont pas pour cause l'ignorance ou le manque de connaissances spéciales, elles reposent au contraire sur la fausse conception des principes importés du dehors. Ainsi, par exemple, la marche sans arrêt à découvert de la chaîne, la négligence du terrain, le manque de coopération entre l'infanterie et l'artillerie, et l'envoi au loin de la cavalerie dans un but fantastique, aux dépens de son action sur le terrain du combat, tout cela provient exclusivement des idées fausses répandues actuellement parmi les officiers français.

Ces idées ont pris naissance vraisemblablement en Allemagne ; car les Français se sont efforcés, après l'expérience de la guerre de 1870-71, d'imiter avec zèle les institutions et les principes tactiques de l'armée allemande.

L'armée française, qui a été renouvelée de toutes pièces, trouva à ce point de vue, dans la littérature militaire allemande, un champ productif à exploiter et marcha sur la foi de ces nouveaux principes de salut.

Il est facile de comprendre que chez les Allemands, qui réunissent à leur passion pour le for-

l'Étincelle a quitté la rade de Valparaiso : et rien n'est encore venu troubler sa navigation si ce n'est, cependant, douze heures de calme le surlendemain de son départ.

Louis Brune, dont le désespoir augmente au fur et à mesure des jours de mer, examine fiévreusement la carte du Pacifique sur laquelle un trait au crayon indique le sillage de son navire : devant lui, les archipels de cette mer immense déroulent leurs rivages muets, inconnus pour la plupart.

— Encore cent lieues ! murmura-t-il après avoir pris la carte, entre les branches d'un compas, la distance qui le sépare des îles Pomotou et l'avoir porté sur l'échelle des latitudes. Oh ! que n'ai-je des ailes, puissantes comme ma pensée, afin de me transporter là en un clin d'œil !... Mais la chair est plus lourde que le plomb ; je meurs d'impatience. . . Je n'ai même pas la satisfaction de pouvoir aiguillonner ma monture ! Il me semble que le même temps me paraîtrait moins long sur un cheval, dont je pourrais précipiter la marche à coups d'éperons. . .

Il laissa tomber sa tête entre ses mains, gardant un silence douloureux. Par la pensée, il suivait le labyrinthe des îles dont il fouillait les moindres contours ; il demandait à leurs rives brûlantes la trace des forbans qu'il poursuivait. Mais les îles se déroulaient sans répondre ; les baies écumaient en montrant au reflux les pointes menaçantes de leurs écueils, tandis que le rivage criait sous les pattes des caïmans, dont les écailles reluisaient dans les goémons.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

35

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

XVI

LA VICTIME ET LE BOURREAU

— Oh !... fit-il, en laissant retomber sa tête sur son collier de chêne.

— Voyez-vous ce monstre-là, dit le gardien avec un sourire infernal, il faisait le mort ! Et il reprit sa marche silencieuse.

A six heures un quart, le chef des forbans parut, congédia la sentinelle d'un geste et pénétra dans le cachot.

Le nain, qui avait entendu les pas de son maître, trembla de tous ses membres. Il se mit à genoux.

— Silence ! dit le capitaine ; les aboiements plaintifs d'un chien galeux me toucheraient mieux que tes sanglots. . . As-tu peur ?

Le blessé ferma les yeux devant son regard terrible et scrutateur lorsqu'il ajouta :

— Oh allais-tu cette nuit, brigand ?

Lugris répondit sur un ton lamentable, grotesque en tout autre moment :

— Je l'ignorais moi-même, maître. . . parfois, ainsi, je me lève la nuit tout endormi.

— Tu mens, nain du diable ! Tu dormais comme ce canerelat, que je viens d'écraser sous le talon. J'ai bien envi d'en faire autant pour toi ! On

malisme, pour le raisonnement quintessencié, d'idées pratiques et raisonnables, on ait pu trouver, à la surface, une quantité de lest théorique; mais les Français animés de ce désir de savoir que possèdent les écoliers zélés, ne voulant même pas laisser de côté les plus sublimes découvertes de la science, n'étaient pas difficiles dans leur choix. Beaucoup de choses qui, en Allemagne, n'étaient destinées qu'à être publiées dans les gazettes et les journaux, étaient employées pratiquement en France.

La passion des Français pour des manœuvres à simple action est d'autant plus dangereuse que ce penchant conduit à tout prévoir à l'avance et à exclure complètement l'imprévu. C'est ce qui fait que ces manœuvres ne donneront aux chefs aucune occasion de prendre une décision indépendante.

C'est un grand inconvénient qu'il n'existe pas un corps particulier d'état-major. En France, on a donné tout le service d'état-major aux officiers de troupe, qui ont subi pour cela un examen particulier. Les officiers appelés aux fonctions d'état-major ne peuvent pas travailler dans leurs nouvelles fonctions, ils ne trouvent pas de maîtres dans leurs camarades plus anciens; dans leurs corps de troupe, occupés par le service pratique, ils oublient tout ce qu'ils ont appris à l'école; à peine lisent-ils un livre de science militaire.

L'état-major manque ainsi complètement de consistance, d'esprit de corps; il n'est pas le palladium de la science militaire dans l'armée, il n'a pas de traditions, le service dans ce corps est un épisode éphémère. Sans doute, les Français ont cru qu'en cela ils imitaient les Allemands, chez lesquels les mutations pour sortir de l'état-major et pour y entrer ont lieu d'une façon systématique. Et cependant, quelle différence entre l'état-major allemand et l'état-major français!

D'une façon générale (ainsi conclut le colonel), on doit reconnaître que l'armée française, avec sa force extraordinaire, sa discipline, l'état de ses hommes, de son instruction élémentaire, abondamment munie de tout le matériel qui lui est nécessaire, représente une puissance très imposante, malgré les faux systèmes de l'instruction de campagne et le défaut d'unité des hautes autorités administratives. Sans la conduite d'un général bien doué, l'armée française sera une ennemie redoutable; ses voisins se sont vraisemblablement convaincus de cela, et ils ne comptent peut-être plus sur des succès aussi faciles que ceux qu'ils ont remportés pendant la dernière guerre.

UNE NOTE OFFICIELLE

DE M. DE BISMARCK

La Gazette de l'Allemagne du Nord publie la communication suivante, adressée par M. de Bismarck à M. Herbette, au sujet de l'incident de M. Schnäbelé :

« Se basant sur les informations qui lui ont été données, au sujet de l'arrestation judiciaire du commissaire de police français, M. Schnäbelé, par Son Excellence, l'ambassadeur de la République française, et sur les communications du ministre français des affaires étrangères, qui lui ont été transmises par l'entremise du chargé d'affaires impérial à Paris, le soussigné a soumis l'affaire à un sérieux examen.

« A cet effet, des pièces justificatives, se rapportant aux motifs de l'arrestation de M. Schnäbelé et aux circonstances accessoires, ont été demandés aux autorités judiciaires mêlées dans cette affaire. Une copie de documents les plus importants et, tout d'abord, de la déclaration faite par M. Schnäbelé

après son arrestation, ainsi que toutes les dépositions de témoins inscrits dans le dossier, a été donnée à l'ambassadeur de la République française.

« Ces documents établissent, d'une manière péremptoire, que l'arrestation a eu lieu exclusivement sur le territoire allemand, et qu'il n'y a eu nullement violation du territoire français.

« Les poursuites judiciaires dirigées contre M. Schnäbelé se rapportent au crime de haute trahison, commis sur le territoire de l'empire allemand.

« Dans l'action judiciaire, on se base sur des preuves évidentes de sa culpabilité fournies par les aveux du citoyen de l'empire Klein, également accusé du même crime, et par des lettres autographes mises à la poste à Metz et depuis reconnues par M. Schnäbelé comme étant de M. Klein.

« Vu la preuve de sa culpabilité, reconnue ensuite par M. Schnäbelé lui-même, le tribunal impérial a ordonné de l'arrêter dès qu'il mettrait le pied sur le territoire allemand.

« Ceci s'est produit le 20 avril à l'occasion d'un rendez-vous sur la frontière qui avait été donné, pour affaires de service, à M. Schnäbelé par le commissaire allemand, M. Gausch.

« Dans ces circonstances, la condamnation judiciaire de M. Schnäbelé ne pourra paraître douteuse, et elle s'explique d'autant plus, qu'en agissant d'une manière répréhensible, M. Schnäbelé a abusé de la considération que lui valait le poste de confiance qu'il occupait sur la frontière.

« M. Schnäbelé a compromis la confiance qui est indispensable dans les relations internationales, par le fait qu'il se servait de sa position officielle dans le service des frontières, pour soudoyer les citoyens de l'empire allemand et les induire à commettre des actions criminelles contre leur patrie. En abusant ainsi de sa situation, la culpabilité de M. Schnäbelé a augmenté aux yeux de la justice, indépendamment de la question de savoir s'il agissait par ordre supérieur.

« Le soussigné se permet de faire ressortir ce point, pour le cas où après sa mise en liberté, M. Schnäbelé serait de nouveau rencontré sur le territoire allemand sans avoir la sauve-garde d'un rendez-vous administratif.

« Le soussigné espère que l'ambassadeur sera convaincu par la lecture des documents à lui transmis, que le mandat d'arrêt lancé contre M. Schnäbelé était parfaitement fondé, et que l'exécution de ce mandat a eu lieu d'après les droits souverains de l'Allemagne et sans violer les droits souverains de la France.

« Si, malgré ces faits, le soussigné a cru de son devoir de demander à l'Empereur la mise en liberté de M. Schnäbelé, il a été conduit à agir ainsi en se basant sur un principe du droit des gens, d'après lequel il faut toujours considérer comme un véritable sauf-conduit l'invitation qui entraîne une violation de frontière, dans le but de régler des questions administratives entre deux Etats voisins.

« Il n'est pas croyable que le fonctionnaire allemand, M. Gausch, ait donné un rendez-vous à M. Schnäbelé pour rendre possible l'arrestation de celui-ci. Mais il existe des lettres qui prouvent que, au moment de son arrestation, M. Schnäbelé se trouvait à l'endroit où il a été arrêté, pour répondre à l'invitation du fonctionnaire allemand, avec lequel il devait discuter des affaires de service.

« Si les fonctionnaires de la frontière étaient exposés à être arrêtés dans des cas semblables, l'accomplissement de leur mission deviendrait très difficile

à cause de la prudence qu'ils devraient observer et qui est incompatible avec l'esprit et les traditions des relations internationales actuelles. Le soussigné est donc d'avis qu'en tous temps ces rendez-vous administratifs doivent être pour les fonctionnaires des deux parties un sauf conduit certain.

« C'est dans ce sens, et tout en reconnaissant la légitimité des procédés de la magistrature allemande que le soussigné a exposé l'affaire à l'Empereur.

« Sa Majesté a décidé que, vu les principes du droit des gens en faveur de la sécurité absolue des négociations internationales, M. Schnäbelé devra être remis en liberté malgré le fait avéré de son arrestation sur le territoire allemand et nonobstant les griefs qui sont portés contre lui.

« Le soussigné porte ceci à la connaissance de M. l'ambassadeur de la République française, et lui annonce en même temps que l'ordre de mise en liberté de M. Schnäbelé a été expédié, et prie Son Excellence d'agréer également l'expression de sa haute considération.

Signé : VON BISMARCK.

La note de M. de Bismarck communiquée à notre gouvernement et les appréciations de la presse étrangère sont reproduites à peu près sans commentaires par la grande majorité des journaux, et le courant est en faveur du traitement de réciprocité dans les rapports entre les administrations des deux pays.

La Justice croit savoir que le gouvernement a répondu à la communication du chancelier par une courte note, où il fait toutes ses réserves. Ces réserves se comprennent aisément, attendu que nous ne pouvons accepter comme péremptoire les charges d'espionnage qui, suivant M. de Bismarck, doivent amener certainement la condamnation de M. Schnäbelé par le tribunal de Leipzig. En fait, suivant une dernière information, toutes ces charges, avant de prévaloir, doivent donner lieu à un débat contradictoire, non seulement juridique, mais encore diplomatique. Et c'est sans doute pour que le ministre des affaires étrangères et le garde des sceaux puissent en préparer les éléments, que M. Goblet, en accordant à M. Schnäbelé quelques jours de repos, qu'il doit passer à Pont-à-Mousson, l'a invité à mettre son congé à profit, en écrivant une relation détaillée de tous ses actes pendant le temps qu'il a occupé le poste de commissaire français à Pagny-sur-Moselle.

Il faut souhaiter qu'à l'occasion de cet échange de notes franco-allemandes, la presse des deux pays se gardera de toutes récriminations, comme de toutes menaces capable d'envenimer le débat.

La France a reçu de M. Schnäbelé la lettre suivante :

Paris, le 1^{er} mai 1887.

Monsieur le directeur,

Je suis on ne peut plus touché de l'idée généreuse que vous avez eue d'ouvrir en mon honneur une souscription pour m'offrir une croix de la Légion d'honneur et vous remercie du fond du cœur de ce témoignage de sympathie, ainsi que toutes les personnes qui ont déjà répondu ou se proposent de répondre à votre appel.

Mais voulant continuer à rester ce que j'ai toujours été, le serviteur obscur de mon pays, je viens vous supplier de ne donner aucune suite à ce projet. Daignez agréer, etc.

Signé : G. SCHNÄBELÉ.

A la frontière. — Le Gaulois dit que, depuis deux jours, la police allemande a reçu des ordres pour aviser les Français qui se trouvent dans les pays annexés de choisir entre l'option ou l'expulsion.

La poste allemande ouvre toute les lettres venant de France à destination d'Alsace-Lorraine. Tous les Français qui écrivent en Alsace-Lorraine doivent prendre soin de ne pas compromettre leurs amis de l'autre côté de la frontière.

Les avis de la frontière de l'Est signalent l'arrivée en France de nouveaux personnages allemands suspects d'espionnage et dont plusieurs sont accompagnés de leurs dames élégamment vêtues.

Une surveillance très active a été commandée aux abords des forts qui avoisinent Remiremont et où deux espions, se disant Anglais, ont été arrêtés par la gendarmerie.

En Allemagne. — Le vote unanime des crédits militaires supplémentaires par la commission du budget, y compris les membres progressistes, est vivement commenté. On croit que les communications confidentielles préalablement faites par le ministre de la guerre ont produit une impression profonde.

Le nombre des personnes impliquées dans la conspiration découverte en Alsace est déjà très considérable.

La représentation de « Lohengrin ».

— La représentation de *Lohengrin* à l'Eden-Théâtre s'est passée sans incident à l'intérieur; mais à l'extérieur, des manifestations ont eu lieu. Des coups de sifflets et des cris : A bas Wagner ! vive la France ! vive l'armée ! ont été poussés. Quelques vitres ont même été brisées.

La police et la pluie ont dispersé les manifestants.

Trois ou quatre arrestations ont été opérées.

L'Attentat contre le Czar. — Sur quinze accusés, dans le procès relatif au dernier attentat contre le Czar, sept ont été condamnés à mort; les autres seront envoyés en Sibérie.

Le Salon de 1887

Cette année, comme les précédentes, on avait annoncé que le vernissage de l'Exposition de peinture serait une cérémonie tout à fait distinguée, où assisteraient seulement un petit nombre d'élus. Aussi y avait-il, comme les précédentes années, dix mille personnes, se heurtant, se poussant, s'exclamant, se saluant, s'acheminant consciencieusement vers la névralgie finale. De l'art, les trois quarts de cette affluence s'en soucient comme d'une guigne; il s'agit pour les uns de déjeuner chez Ledoyen, pour les unes de lancer une robe neuve, pour tous, de se montrer. Du reste, il n'est rien de plus choquant pour un délicat véritablement épris d'art, que cette cohue de gens et de tableaux. L'œil perd toute faculté de discernement dans cet horrible chaos de couleurs. Les tonalités sombres perdent toute leur valeur à côté des flamboiements des toiles de plein air, les cadres dorés écrasent les tableaux moins ornés de hors d'œuvre. Les éclairages sont faux, criards.

Aussi admire-t-on de confiance. L'œil des curieux glisse discrètement sur les toiles inconnues que ne signale pas un sujet à effet. Il s'arrête avec complaisance sur les noms en vogue et contemple une édition nouvelle de tableaux dix fois déjà retrouvés. Il va ainsi des jolies femmes brunâtres de Henner — beaucoup de talent, de patte disent les

qui conduisait à la place du village. La nuit était venue et la lune éclairait de sa lumière pâle des objets que Théric retrouvait, après vingt ans, à la même place : le banc du menuisier, devant sa porte, sous l'ormeau dont pas une branche, pas une feuille ne manquait; le puits, à côté, avec sa margelle en pierre de taille et son capuchon de lierre.

Des chiens aboyaient, comme jadis, au bruit sonore du pas sur le sol ferme, dans le limpide silence du soir.

Le cours était vide; sur les portes des cafés, il n'y avait pas des consommateurs. C'était l'heure où tout le monde se met à table.

On voyait des lumières, à travers les fenêtres des maisons entr'ouvertes à cause de la chaleur; et les gens attablés, réunis en famille. Cette vue serra le cœur de Jean.

Il rencontra deux ou trois jeune gens sur le visage desquels il lui fut impossible de mettre des noms et qui, l'ayant dépassé, se dirent à haute voix : « Voilà le mendiant que nous avons vu aux courses. »

C'était donc ainsi qu'on l'accueillait ! En passant près de la fontaine, il éprouva le besoin de se désaltérer et se souvint qu'enfant il venait jouer là et boire, avec les autres gamins.

La fontaine n'avait pas changé. C'était le même tuyau, la même vasque, le même filet d'eau limpide produisant le même sursurement.

Un rayon se mêlait à l'eau, faisait des zigzags lumineux comme autrefois...

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

6

LA

RÉSURRECTION DE JEAN THÉRIC

PAR ALBERT DETHEZ.

V

— Ton père eut une attaque de paralysie. Il ne perdit pas la tête; mais les jambes, tout le corps ça n'allait plus... c'était comme mort. Il gardait le lit... Jeannette était douce, comme tu sais, propre, soigneuse, femme d'ordre et d'économie... Il la demanda en mariage...

— Et elle refusa ? interrompit Jean avec inquiétude.

— Elle refusa, interrompit Sylvain.

Jean laissa échapper un nouveau soupir, un soupir de satisfaction cette fois.

— Elle refusa, continua Sylvain; mais nous voici chez moi. Entre mon vieux, tu dîners avec nous.

— Non, répondit Jean. Je veux aller tout de suite à la maison.

— Tu as le temps... Voyons, il faut bien accepter un verre d'un vieux camarade. D'ailleurs je n'ai pas fini.

— Enfin, elle vit, l'enfant aussi, le vieux... — Le vieux est mort, dit Sylvain en poussant la porte vitrée de sa maisonnette et en introduisant Théric dans la cuisine qui servait en même temps de salle à manger. Une cuisine de paysans aisés aux murs babigeonnés à la chaux, avec des ustensiles reluisants près de la cheminée où une robuste ménagère, rougie par le coup de feu, arrosait un succulent rôti de porc.

— Mon père est mort ! Oui ça devait arriver et pourtant ça m'a fait quelque chose, fit Jean en s'asseyant.

— La femme, curieuse, le regardait à la dérobée.

— C'est donc ça que tu tardais tant à m'annoncer ? dit Jean Théric.

— Oui, continua Sylvain, le pauvre homme est mort sans souffrance, il y a huit ans; n'est-ce pas Rosine ?

— Qui, mort ? demanda la jeune femme, vivement intriguée par la présence de cet étranger aux allures de vagabond.

— Le père François, François Théric, dit le mari à sa femme sans donner d'autre explication.

— Huit ans, la veille de la Toussaint, répondit Rosine après une minute de réflexion. Je revenais de laver de la rivière, lorsque j'entendis le glas... et l'on me dit : C'est le père François qui vient de mourir.

Son mari l'interrompit.

— N'est-il pas vrai qu'il engageait sa belle-fille à se marier et qu'elle ne voulait pas ?

— Certainement, la pauvre petite femme... ce n'est qu'à la fin des fin qu'elle s'est décidée.

— Jean se leva, comme si une épine l'avait piqué.

— Elle s'est décidée, vous dites ? Mais alors, elle est mariée...

— Voyons, Jean, sois calme, dit Sylvain pendant que sa femme, ébahie, ne comprenait pas encore qui était ce mendiant. Voyons, j'aurais tu fais à sa place ? On te croyait mort. La maison devenait une lourde charge, avec le vieux paralysé. Un brave homme, riche, se présentait. Ta femme se maria. C'est affreux pour toi, j'en conviens; et la situation, à l'heure qu'il est, se trouve embarrassante pour vous tous. Mais qu'y faire ? Ce n'est pas la faute à personne. Réfléchis, ne te monte pas la tête. D'abord, tu vas dîner avec nous. Et tout en mangeant, nous causerons.

— Non, j'y vais de suite ! s'écria Théric en se levant.

— Où vas-tu ?

— Chez les Rémusat, parbleu !

Et il partit.

— Le malheureux, il va commettre quelque folie, dit Sylvain en sortant après lui; mais déjà Théric avait disparu; et la femme, retenant son mari, le ramena dans la cuisine en lui disant : « Ecoute, ne nous mêlons pas de ces choses-là... Tant pis pour eux... Affaire de famille; qu'ils se débrouillent comme ils l'entendront... »

VI

Jean, parti comme un fou, tourna l'angle de la plus proche maison et se trouva dans une ruelle

peintres, mais peu d'imagination — aux cancalaises de Feyen-Perrin; des feuillées de Harpignies aux Orientales de Cabanel, sans oublier les études d'étoffes de M. Carolus Duran et les forts portraits de M. Bonnat. Combien tout cela est tristement la même chose ! C'est exactement comme dans les livres de ce temps-ci. Un savoir faire extraordinaire, beaucoup de talent, mais une lamentable absence d'originalité — j'entends de vraie originalité, non point celle qui consiste à coucher sur la toile, mes inventions saugrenues.

Non contents de se copier eux-mêmes éternellement — pensant sans doute dans leur modestie qu'ils ne sauraient mieux faire — les peintres copient avec une conscience dépourvue d'orgueil les maîtres arrivés. Que de maladroites imitations de Bastien-Lepage, de Duvis-Chavannes, d'Henner même dans ces mètres carrés de bariolage ! Que de morceaux déjà vus dans ces toiles nouvelles !

Vous n'attendez pas une nomenclature des toiles exposées cette année, ni un jugement tirant hors de pair les compositions les plus géniales. Il faut, pour porter de pareils jugements au pied levé, jouir de la robuste confiance en soi, qui distingue, par exemple, M. Albert Wolff du Figaro. Le plus clair des impressions de samedi est que les « grandes machines » dominent cette année. Où va-t-on, Seigneur, placer tous ces textiles ? La nouvelle Sorbonne, les nouvelles mairies, absorberont, assurément, un certain nombre de mètres carrés, mais tout cela sera vite couvert, sans doute, on construira autre chose pour avoir à le décorer. On sait, du reste, que la Chambre protège les arts et la bâtisse.....

Il n'y a guère d'exemples aujourd'hui qu'un artiste réussisse par la seule force de son talent. Presque toutes les notoriétés ont été conquises par un tableau dont le sujet attirait l'attention. Cette particularité, n'est point inconnue des peintres. Plus d'un, donne volontairement dans l'excentricité, dans le ridicule même. Il sait, que l'année suivante on dira : « C'est lui, qui, l'an dernier, avait fait un si drôle de tableau. » La troisième année, on aura oublié le ridicule, on ne se souviendra plus que du nom. Les nombreux peintres et sculpteurs, qui se tiennent au courant de la mode, les portraitistes du général Boulanger, par exemple, sont de ces calculateurs. D'autres plus naïfs, rencontrent le ridicule, sans l'avoir cherché. Tels sont les allégoristes, notamment les Baffier imbus des idées du conseil municipal de Paris et qui les fixent dans le marbre pour la postérité.

L'art « scientifique » est également très à la mode. Innombrables, sont les sujets tirés des hôpitaux et des cliniques. Cela n'est pas fort agréable à l'œil, au bout d'une heure environ, d'ailleurs, la vue exacerbée, se reporte avec plaisir, sur les jolies visiteuses en robes printanières. Combien d'ingéniosité, de goût dans leurs toilettes ; combien elles déploient plus d'imagination et d'art véritable, de savante harmonie des couleurs, que les barbouilleurs de toiles. C'est là, au fond, la véritable exposition, exposition de jolies femmes et de charmantes toilettes. Et c'est aussi, la seule raison, qui amène tout ce monde à ce jour de vernissage, où l'on ne vient plus par peur d'endommager les robes. Sur le coup de midi, les naïfs vont se refaire au grand buffet de la sculpture, mais, ceux qui sont au courant des mœurs ont leur place retenue, soit aux Ambassadeurs, soit chez Ledoyen, dans les Champs-Élysées. Ils savent bien, que c'est le seul moyen d'avoir leurs noms cités le lendemain dans les « chroniques du vernissage » qui sont infiniment plus lues que les articles de critique doctrinale. Confortablement assis autour des tables, on cause en déjeunant, on potine, on admire fort peu et on plaisante beaucoup. Journalistes, actrices, peintres et peintresses, le tout-Paris non pas artiste, mais frotté d'art est là. On a conscience d'avoir suffisamment sacrifié à l'examen des toiles. Après quelques heures de repos, on revient au Palais de l'Industrie et on recommence à se saluer, à courir droit aux toiles à effet. Et le lendemain, de bonne heure, on achète les gazettes...

Mais cela est bien plus charmant quand il ne pleut pas. Plus de toilettes printanières cette année, les pauvrettes n'avaient pas osé...

Il faisait lamentablement froid dans les salles et au jardin de sculpture. On barbotait comme des canards pour aller chez Ledoyen. Il n'y avait vraiment à ce salon, que de la peinture et de la sculpture. Aussi, ne s'est-on guère amusé

Administration des tabacs. — M. Santolini, commis de 6^e classe, en résidence dans le Lot, a été changé à la direction de Marseille.

M. Dagonneau, commis de 7^e classe, en résidence dans le Lot, a été changé à l'inspection de Tarbes.

M. Clerc, commis de 7^e classe, en résidence dans le Lot, a été changé à l'inspection de Vezoul.

Au Salon. — On nous annonce que M. Georges Delprier, élève des Beaux-Arts, conditionnel au 50^e de ligne, en garnison à Périgueux, a eu un buste admis au Salon. C'est la troisième fois que des travaux d'art de ce jeune artiste figurent à cette grande exposition.

Finances. — M. Robert, commis des postes et télégraphes, est nommé percepteur de 3^e classe, à Castelolan-Montrastier.

— A l'occasion de la mise à l'eau du cuirassé *Pelayo*, de la marine espagnole, S. M. la reine régente, vient de conférer la décoration de 2^e classe (plaque en argent) du mérite naval, à notre compatriote M. Lagane, ingénieur en chef du chantier de la Seyne.

— La frégate *La Victorieuse*, battant pavillon de notre compatriote l'amiral comte de Marquisac, était dernièrement à Beyrouth ; de là elle s'est rendue à Athènes. Elle est, actuellement, en Crète, où des troubles ont éclaté.

La première communion des garçons et des fillettes a eu lieu dimanche à la Cathédrale. Une soixantaine d'enfants se sont approchés pour la première fois de la Table-Sainte.

Tonkin. — Un détachement de 18 volontaires dont deux sous-officiers, du 7^e de ligne, est parti ce matin à destination du Tonkin. La musique du régiment les a accompagnés à la gare.

Académie des Jeux-Floraux. — L'Académie vient de procéder à la lecture des pièces distinguées dans le concours de cette année. Parmi ces œuvres, nous distinguons :

Pallas, M. Maratuech, de Ferrières, lue par M. l'abbé Couture.

Figearc. — Les autorités judiciaires de la ville se sont transportées à Lacapelle-Marival. Un vétérinaire de cette localité aurait, paraît-il, été victime d'une tentative d'assassinat.

— Un vol des plus audacieux a été commis, la nuit dernière, entre onze heures et minuit, chez M. Leygues, boulanger, rue Caviale.

Un malfaiteur s'est introduit dans une chambre située au-dessus des appartements habités par la famille Leygues, a fracturé un meuble, et s'est emparé d'une somme de 1,500 fr. environ.

Réveillée par un bruit de pas, M^{lle} Leygues a bien aussitôt appelé, mais le filou avait déjà pris la fuite avant qu'on ait eu le temps de pénétrer dans l'appartement.

On n'a pu encore parvenir à saisir l'auteur de cet audacieux méfait.

Foire de Cahors. — La foire du 2 mai a été assez importante.

500 bêtes à cornes ont été exposées en vente. Les bœufs destinés à la boucherie se sont vendus de 27 à 30 fr. les 50 kilos, poids vif ; il y a une légère hausse sur le cours de la dernière foire. En revanche, il y a une hausse sensible sur les bêtes à laine ; le marché était bien garni ; les moutons gras étaient recherchés au prix de 0 fr. 65 à 0 fr. 75 le kilo, poids vifs.

Les porcelets, qui étaient à un prix très élevé les dernières foires, ne se sont pas vendus aussi cher ; néanmoins il s'est traité beaucoup d'affaires.

Marché aux grains. — Blé en vente, 500 hectolitres ; il s'est vendu, savoir : 1^{re} qualité, 19 fr. 25 l'hectolitre ; 2^e qualité, 18 fr. ; 3^e qualité, 17 fr. 25.

Maïs en vente, 215 hectolitres ; le prix moyen a été de 10 fr. l'hectolitre.

La place du marché était bien approvisionnée en denrées de toute sorte ; les volailles grasses étaient recherchées à un bon prix ; les œufs se sont vendus de 0,90 à 1 fr. la douzaine.

Étude de M^e Georges DELBREIL, avoué-licencié, Cours de la Chartraise, Cahors.

VENTE

A SUITE DE
Saisie immobilière

Adjudication fixée au **onze juin** prochain.

Suivant procès-verbal de M^e Daynard, huissier,

demeurant à Duravel, en date du quinze février dernier, dénoncé le vingt-un du même mois de février, transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-quatre février, volume 142, numéros 18 et 19.

Il a été procédé :

A la requête de Guillaume Leygue, propriétaire, domicilié à Vignal, commune de Duravel.

Lequel constitue aux fins des présentes M^e Georges Delbreil, avoué, près le Tribunal civil de Cahors, y demeurant Cours de la Chartraise, n^o 10.

Sur la tête et au préjudice de : 1^o Joseph Mortefon et de Marie Combes, son épouse, cultivateurs, domiciliés autrefois à Belaye, commune de Sérignac et actuellement à Garrigues, commune de Mauroux ; 2^o de Elisabeth Mortefon, leur fille, épouse d'Antoine Labryère, dont elle est séparée de corps et de biens demeurant à Caulot, commune de Sérignac, et 3^o du sieur Antoine Labryère, cultivateur, pris pour assister et autoriser sa femme, demeurant à Caulot, commune de Sérignac.

Pris solidairement et en leur meilleure qualité.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Biens saisis et à vendre

Article premier
Une maison, située à Belaye, commune de Sérignac, formant le numéro 25, section A 3 du plan cadastral de la commune de Sérignac, portée à la troisième classe, pour un revenu de trois francs ; cette maison construite en pierres, couverte en tuiles canal, se compose d'un rez-de-chaussée voûté, d'un premier étage et d'un grenier, la porte d'entrée du rez-de-chaussée est placée au Midi. On arrive au premier étage par un escalier en pierres placé à l'Ouest, sur le palier duquel se trouve la porte d'entrée, il y a aussi une fenêtre au Levant.

Article 2^e
Le sol et patus de la maison, au même lieu, formant aussi le numéro 26 précité.

Article 3^e
Un four et fournil à côté de l'escalier de la maison, bâti en pierres et couvert en tuiles canal, ayant la porte sur le patus au Levant. Ces bâtiments confrontent à la veuve Demeaux, au chemin public et à propriétés saisis.

Article 4^e
Une grange et une étable à brebis à suite, au même lieu, formant le numéro 31, section A 3 dudit plan, dont le sol qui est aussi saisi contient trois ares vingt centiares, y compris le sol aère, les bâtiments sont construits en pierres et couvertes en tuiles creuses ; on y pénètre par trois portes, une charretière au Midi, une vachère au Levant, et l'autre ordinaire du même côté. Ces bâtiments confrontent du Levant au chemin public et des autres parts aux propriétés des saisis.

Article 5^e
Un bois, au lieu appelé Belaye et Suquet, formant le numéro 39, section A 3 dudit plan, d'une contenance de huit ares quarante centiares, troisième classe, d'un revenu de soixante-sept centimes.

Article 6^e
Un jardin, au lieu dit Belaye, formant le numéro 24, desdits plan et section, d'une contenance de quatre ares quarante-cinq centiares, première classe, d'un revenu de deux francs soixante-sept centimes.

Article 7^e
Une terre, au lieu dit Belaye, formant le numéro 25, des mêmes plan et section, contenant quatre ares soixante-quinze centiares, troisième classe, d'un revenu de quatre-vingt-six centimes.

Article 8^e
Une terre, au lieu dit Belaye et Lagarde, formant le numéro 29, des mêmes plan et section, contenant quinze ares soixante-dix centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc vingt-cinq centimes.

Article 9^e
Une terre, au lieu appelé Belaye et Le Clos, formant le numéro 32, desdits plan et section, contenant un hectare quatre-vingt-quatre ares soixante-cinq centiares, d'un revenu de trente-quatre francs quatre-vingt-dix-sept centimes.

Article 10^e
Un bois, au lieu dit Belaye et Suquet, formant le numéro 43, desdits plan et section, contenant soixante-dix-huit ares dix centiares, quatrième classe, d'un revenu de deux francs trente-quatre centimes.

Article 11^e
Une terre, au lieu dit Le Caufour, formant partie du numéro 159, section A 2 du même plan, contenant vingt ares quatre-vingt-dix centiares, d'un revenu de deux francs dix-sept centimes.

Article 12^e
Une terre, au même lieu, formant partie du numéro 159, desdits plan et section, contenant vingt ares quatre-vingt-dix centiares, d'un revenu de deux francs dix-sept centimes.

Article 13^e
Un bois, au lieu appelé Fontalba et Mazin, formant partie du numéro 144, des mêmes plan et section, contenant cinq ares soixante centiares, cinquième classe, d'un revenu de six centimes.

Article 14^e
Une terre, au même lieu, formant partie du numéro 145, desdits plan et section, contenant quarante-six ares six centiares, d'un revenu de un franc soixante-dix-neuf centimes.

Article 15^e
Un bois, au même lieu, formant partie du numéro 146, desdits plan et section, contenant huit ares dix-neuf centiares, cinquième classe, d'un revenu de huit centimes.

Article 16^e
Un bois, au lieu dit Belaye, La Faussimagne et Le Suquet, formant partie du numéro 38, section A 3 dudit plan, contenant quatre ares trente-deux centiares, d'un revenu de vingt-trois centimes.

Article 17^e
Un bois, au même lieu, formant le numéro 40 desdits plan et section, contenant vingt-sept ares vingt centiares, quatrième classe, d'un revenu de quatre-vingt-un centimes.

Article 18^e
Une vigne cançès au lieu appelé Faussimagne Haute et les Carbonnières, formant partie du numéro 55 section F 2 dudit plan, contenant dix-neuf ares vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de deux francs 51 centimes.

Article 19^e
Une terre au lieu dit Belaye et clos de Baptiste, formant le numéro 33 section A 3 dudit plan, contenant vingt-six ares vingt-cinq centiares, d'un revenu de sept francs 58 centimes.

Article 20^e
Un bois au même lieu, formant le numéro 34 desdits plan et section, contenant vingt-deux ares quarante centiares, d'un revenu de 1 franc 22 centimes.

Les biens immeubles ci-dessus désignés, sont situés sur le territoire de la commune de Sérignac, canton de Puy-i-Evêque, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente des biens immeubles ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication en a été faite le vingt-trois avril dernier, et l'adjudication desdits biens a été continuée au onze juin prochain.

En conséquence, l'adjudication desdits biens saisis, aura lieu le **onze juin** prochain à l'heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

Elle sera faite en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Eu sus des charges.
Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.
Cahors, le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^o
reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Etude de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors

ASSISTANCE JUDICIAIRE

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du douze janvier dernier, et par exploit de M^e Combelles, huissier, en date du quatre mai courant, la dame Marie-Louise Soulacloup ou Soulacloux, sans profession, domiciliée de la commune de Luzech, pourvu de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt-trois décembre dernier, a formé contre le sieur Jean Couailhac, son mari, domicilié avec elle, une demande en séparation de biens.

M^e Delbreil a été constitué avoué par la demanderesse.

Pour extrait certifié véritable.
Cahors, le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, G. DELBREIL.

Etude de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, en date du quatre mai courant et par exploit, du même jour, de M^e Serres, huissier à Cahors, la dame Marguerite Arliac, sans profession, épouse de Pierre Gayette, demeurant et domiciliés ensemble à Calamane, a formé, contre son dit mari, une demande en séparation de biens ; elle a constitué M^e Auguste Mazières pour son avoué près ledit tribunal civil de Cahors.

Fait à Cahors le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, MAZIÈRES.

AVIS. — Le sieur Marcouly Jean, maçon à St-Cernin par Lauzès prévient les personnes auxquelles sa femme, Marie Lemozy, pourrait s'adresser, qu'il ne paiera pas les dettes contractées par elle, sans son consentement.

BOURSE. — Cours du 4 mai.

3 0/0.....	80 15
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	83 55
4 1/2 0/0 ancien.....	104 00
4 1/2 0/0 1883.....	108 20

Dernier cours du 4 mai.

Actions Orléans.....	1,297 50
Actions Lyon.....	1,252 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	393 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	304 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	297 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	350 00

AMMONIURE DE HAUT-BAILLY

M. P. CARGUE, pharmacien de 1^{re} classe, à Cadajac (Gironde), ancien élève de l'École des Hautes-Études, chef du Laboratoire du domaine du Haut-Bailly, informe MM. les propriétaires, qu'il est seul en possession de la formule de l'ammoniure de cuivre préparée par tournure et titré, tel que celui qui a été employé, en 1886, par M. Bellot des Minières, à Haut-Bailly (Léognan), et qu'il est prêt à en livrer sur commande.

Envoi franco du prospectus pour renseignements.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Armée territoriale. — Par décret du président de la République, en date du 30 avril : M. Labayle, capitaine de cavalerie en retraite, a été nommé capitaine au 4^e escadron de dragons de la 17^e région ;

M. Salgues, sous-lieutenant au 4^e escadron de dragons, a été nommé lieutenant au 2^e ;

M. Bonsquet, adjudant de cavalerie en retraite, a été nommé sous-lieutenant au 4^e escadron.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 Mgr 1875

9, Rue de la Paix, PARIS

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 20. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

Grande Culture

DE

Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS
(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agén, chênes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES

1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)
Boutures 1^{er} choix, longueur 0^m 50..... 2 fr. le cent.
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.
Nota. — L'Etablissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
EXPOSANT EXP. 1878-1882 NORD CONCOURS

3 prix 1^{er} ordre de mérite

31 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR

Académie nationale

Quinine de Pelletier

ou des 3 Cachets

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, la Goutte, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. Chaque capsule, de la grosseur d'un pois, porte le nom de PELLETIER, agit plus vite que les pilules et dragées, et s'avale plus facilement que les cachets.

C'est le plus puissant des toniques connus; une seule capsule, prise au moment des repas, représente un grand verre de vin de quinquina.

A Cahors, dans toutes les Pharmacies.

MALADIES DES ENFANTS

SIROP DE RAIFORT IODÉ

de GRIMAULT & C^{ie}

Plus actif que le sirop antiscorbutique, il excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat la pâleur et la mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Cette combinaison végétale, essentiellement dépurative, est mieux tolérée que les iodures de potassium et de fer.

DÉPOT: Toutes Pharmacies.

PLUS DE FEU!
60 ans de Succès!

LINIMENT

BOYER-MICHEL

J. BOYER et H. PÉRON, à CHATEAUX (Lot)

Guérison sûre de Boiteries, Entorses, Foulures, Ecartés, Hanches, Courbures, Vessies, Angines, etc. — 5 fr. chez tous Pharm.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* **AUDOUARD** *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LUCODONTE

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Pay-l'Evêque (Lot).

Le propriétaire-gérant, Layrou.

En vente au bureau du Journal.

CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETelle AMÉRICAINe élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

L. A. H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Harwig Deynbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giby, professeur à l'École des chartes; G. Glusson, directeur de l'Institut de France; H. Hauser, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque nationale; E. Levasseur, directeur de l'Institut de France; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Mûntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Wailly, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° colportier de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc	Chaque volume broché 25 francs
Payables à raison de 10 francs par mois	

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série